



Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN
CHAROLLAIS**

Le vingt-neuf avril deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt-cinq avril deux mille seize, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE,
Monsieur Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire
Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel MICHELET, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Madame Corinne MARTIN,
Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur Jérôme GRILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Madame Rosa MALANDAIN a donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE.
Monsieur Marc CHAMBREUIL a donné procuration à Monsieur Jérôme GRILLET.

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

1. Seuil d'imputation en investissement :

Une délibération est prise à l'unanimité pour la possibilité d'affecter en investissement des biens meubles à partir de 100 €.

2. Mention quant au versement des aides au logement dans les baux des locataires :

Suite au souhait d'un locataire de logement communal, demandant la possibilité de verser l'APL directement à l'allocataire plutôt qu'à la perception, le conseil municipal, appelé à se prononcer, rejette unanimement cette demande.

3. Dossier Eurovia :

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique, consultable en mairie est ouverte du 20 avril au 4 mai 2016, suite à l'installation d'une centrale mobile d'enrobé par la société Eurovia, en face Barberêche.

4. Point sur le dossier Charollais Biogaz :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé de déposer un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Saône et Loire. Celui-ci a été envoyé le 5 avril dernier par Maître VERMOREL, avocat inscrit au Barreau de Chalon-sur-Saône. Il informe que la municipalité, accompagnée de Bon Air et du CPECB, a rencontré les élus du secteur (Députée, Sénateur, Conseiller Régional, Présidents des 3 intercommunalités, Président du Pays) pour évoquer le sujet. Tous se sont engagés à intervenir auprès de Monsieur le Préfet. Il fait le point sur sa rencontre, accompagné du Président de Bon Air, avec les représentants des agriculteurs du secteur. Il annonce que les 21 éleveurs, concernés par le projet se désolidarisent, sous couvert de leurs syndicats, de la convention qui les lie à NASKEO. Des courriers officiels sont adressés à Naskeo et au Préfet de Saône et Loire.

5. Décisions sur le futur lotissement :

Suite aux différentes propositions et hypothèses de l'étude de faisabilité de l'OPAC (surfaces, concession ou maîtrise d'œuvre par la commune, différents prix de vente), il ressort que sont à étudier 2 projets présentés par Monsieur Jean Yves GRILLET.

	Projet 1	Projet 2
Surface du terrain	22900 m ²	8100 m ²
Prix achat du m ²	6,00 €	8,00 €
Coût du terrain	137 400	64 800
Frais d'achat et d'études	47 910	31 500
VRD	353 661	174 551
Aménagements intérieurs parcelle OPAC	42 000	42 000
Total des charges	580 971	312 851
Coût du m ² de la superficie totale	25,36	38,62
Superficie à vendre	17175	5080
Coût du m ² commercialisable	33,82	61,58
Vente parcelles à bâtir à 30 € TTC/m ² Produit HT	453 870	136 000
Reste à charge pour la commune	127 101	176 851

Cette étude ne tient pas compte des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

Les commissions voiries, bâtiments et finances, réunies le lundi 25 avril 2016, proposent le choix du projet 1.

Monsieur Jérôme GRILLET s'interroge sur le risque financier de celui-ci car il est conséquent, d'autant plus qu'il reste des parcelles à vendre aux Fresnes 2 et demande pourquoi ne pas procéder par tranches.

Monsieur le Maire indique que l'étude n'a pas été faite dans cette perspective mais que la question sera examinée.

Le Conseil Municipal délibère :

- à l'unanimité pour l'achat d'environ 23 000 m² au prix de 6 € le m²
- par 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention pour confier l'assistance de maîtrise d'ouvrage à l'OPAC de Saône et Loire.

6. Questions et informations diverses :

Diverses informations sont communiquées au Conseil Municipal :

- La commission vie associative a rencontré les associations le mercredi 20 avril :
 - Un nouveau système d'ouverture par téléphone de la salle de sport sera installé cet été. Coût 1 432 € H.T.
 - Une friteuse gaz à disposition des associations sera achetée
 - Les associations et la commune participeront à la journée des associations, proposée par la Communauté de Communes de Paray le Monial, le 29 octobre prochain.
- La commémoration du 8 mai aura lieu après la messe.
- La Commune remettra 3 coupes pour le tournoi annuel de foot du Football Club de Vitry qui aura lieu le dimanche 1^{er} mai.
- La numérotation des habitations de la commune sera obligatoire à partir de 2020. La Communauté de Communes se propose de piloter ce chantier. Une réunion de lancement se déroulera le lundi 2 mai.
- La Communauté de Communes est en charge de l'informatisation du cadastre du cimetière. La première réunion aura lieu le lundi 23 mai.
- Le Conseil Municipal organisera une réunion publique le vendredi 20 mai à 20 heures dans la salle des mariages pour faire le point sur cette 2^{ème} année de gestion communale. De plus, le nouveau flash info sera distribué courant mai aux habitants.
- Dans la nuit du lundi 25 au mardi 26 avril, un vol a été commis dans les ateliers municipaux. Le préjudice est important avec le vol du camion Master, de 5 tailles haies et 2 tronçonneuses.
- La mairie a reçu un mail de remerciement de l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes, suite au concert à la salle polyvalente du 31 mars.

Monsieur Jérôme GRILLET souhaiterait qu'une étude thermique sur les bâtiments communaux soit réalisée et financée par le Conseil Départemental.

Monsieur Eric Moreau, fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée ce vendredi 29 avril à la Préfecture, avec Monsieur le Préfet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire et les membres du Syndicat de Barberèche, en vue de sa dissolution programmée le 1^{er} janvier 2017. Suite à cette réunion, aucune décision n'a encore été prise et il reste encore trop d'interrogations.

Levée de la séance à 22 heures 50.

M Daniel THERVILLE	Mme Catherine ROY	M Jean-Yves GRILLET
Mme Michelle MERLE	M Jacky PERREAUT	M Eric MOREAU
M Emmanuel MICHELET	M Paul DESPIERRES	Mme Marie-France BLANCHARD
Mme Corinne MARTIN	M Jean DESCOURS	M Jean-Pierre BOUILLOT
M Jérôme GRILLET		